

**Question orale du Mardi 11 Septembre 2012 de M. Jacques Krabal
Député de l'Aisne, Maire de Château-Thierry
à Arnaud Montebourg, Ministre du redressement productif**

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Ministre, Mes chers collègues,

Comme le rappelait Monsieur François Hollande, Président de la République, le gouvernement met en œuvre des mesures pour renforcer l'attractivité de la France, la compétitivité des entreprises, la croissance et freiner les délocalisations vers des pays pratiquant du dumping fiscal et social.

Mais, la bataille pour l'emploi et contre le chômage doit aussi se gagner en luttant contre les délocalisations interrégionales.

Le territoire de ma circonscription rurale est menacé par la fermeture d'une laiterie à Rozet-Saint-Albin (02210), Pomly, filiale du groupe Andros.

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi ne sera ouvert qu'à partir du 17 septembre, mais il faut dès à présent évoquer le sort des 100 salariés, qui ne sont hélas pas les seuls, menacés, inquiets de leur possible reclassement à plus de 200 kilomètres de chez eux.

Andros fait des bénéfiques, l'usine Pomly aussi. Si le groupe Andros est ce qu'il est, c'est parce que des salariés ont travaillé à son développement, les collectivités locales et les pouvoirs publics ont mis en place des infrastructures et des services pour répondre au développement de l'usine.

Monsieur le Ministre, « en toute chose, il faut considérer la fin ». C'est ce qu'écrivait notre célèbre poète, Jean de La Fontaine, fabuliste né à Château-Thierry, dans sa fable « Le Renard et le Bouc ». C'est ce que je vous demande de prendre en compte aujourd'hui.

J'aimerais, Monsieur le Ministre, connaître votre position sur ces groupes qui restructurent, qui délocalisent leurs activités, détruisent de l'emploi et souvent pour améliorer la rétribution de leurs actionnaires.

En ce qui concerne les aides publiques à l'investissement des entreprises ; elles sont souvent de véritables éléments de concurrence entre les collectivités. Peut-on avoir un véritable contrôle de ces aides pour qu'elles garantissent la création d'emplois pérennes ?

Dans le cas de transferts d'activités et de déplacements des salariés, ne devrions-nous pas renforcer le cadre législatif afin de maintenir une activité équivalente en nombre d'emplois sur le site quitté ?

Monsieur le Ministre, les salariés, les élus du Sud de l'Aisne et les habitants attendent beaucoup de vos réponses. Par avance, je vous en remercie.